

La Gazette des Comores

Paraît tous
les jours sauf
les week-end

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

21^{ème} année - N° 3725 - Mercredi 30 Septembre 2020 - Prix : 200 Fc

GOUVERNEMENT :

Enfin, un ministre des Affaires étrangères, deux mois après...



Dhoihir Dhoulkamal



Djae Ahamada Chanfi



Afretane Yssoufa

Q quatre nouvelles têtes font leur entrée à savoir l'ancien vice-président de l'Assemblée Dhoihir

Dhoulkamal aux Affaires étrangères, Djae Ahamada Chanfi à l'Éducation, et Afretane Yssoufa à l'Aménagement du

territoire. Moctar Ould Dada Hamdane est quant à lui nommé secrétaire d'État chargé du Tourisme et de l'artisanat.

EXAMENS NATIONAUX

Les membres du jury du BAC et BEPC toujours en attente de leurs indemnités

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

La Gazette des Comores
Le devoir d'informer, la liberté d'écrire

Prières aux heures officielles
Du 26 au 30 Septembre 2020

Lever du soleil:

05h 54mn

Coucher du soleil:

18h 03mn

Fadjr : 04h 41mn

Dhouhr : 12h 02mn

Ansr : 15h 18mn

Maghrib : 18h 06mn

Incha : 19h 20mn



LITIGE COMORES CÂBLE/TELMA

Comores Câble n'exclut pas de passer à la vitesse supérieure

Lors d'un point de presse tenu mardi 29 septembre, la société Comores Câbles annonce qu'il est temps de passer à la phase supérieure dans son litige contractuel avec à Telco. Ibrahim Boina précise que Telco ne respecte pas ses engagements et selon lui, durant l'année 2020, aucun sou n'a été versé à Comores Câbles.

La relation commerciale entre Comores Câbles et Telco n'est pas du tout bonne. Ibrahim Boina, représentant du directeur général dans ce point de presse a montré que depuis le 1er juillet 2020 à ce jour, l'opérateur Telco continue de bénéficier de la part de Comores Câbles de la fourniture d'une prestation payante de Cross Connet, dite STM16 depuis juillet dernier. Et depuis, ces prestations demeurent impayées. « A ce jour (Juillet 2020 à Septembre 2020), Telco comptabilise trois (3) mois consécutifs de prestations non encore régularisées fournies par Comores Câbles, ce qui représente

et occasionne une charge énorme pour nous. Malgré une mise en demeure en date du 22 juin 2020, pour le paiement de cette créance ordonné par décision de justice N°07/20 du 17 Février 2020, Telco n'a jamais émis une volonté de s'exécuter par rapport à l'arrêt ci-dessus mentionné. Et la non-exécution oblige Comores Câbles de cesser toutes prestations de services au profit de Telco », lance-t-il.

Pour rappel, la cour d'appel de Moroni a par arrêt n°07/20 en date du 17 février 2020, ordonné à la Société Telco de payer à titre de provision à Comores Câbles la somme 1.080.000 dollars pour la période allant du 1er janvier 2020 au 30 juin 2020 sous peine d'astreintes comminatoires de dix millions FC par jour de retard. Le conférencier regrette qu'à ce jour « Telco ne s'est pas encore acquitté de cette créance assortie de ses astreintes qui s'élèvent à la somme d'un milliard trois cent trente millions (1.330.000.000 KMF). Et qu'en exécution de cette décision,

Comores Câbles a procédé à une saisie-attribution sur les comptes bancaires de Telco en vue de recouvrer l'intégralité de cette créance tout comme les astreintes y attachées ».

Dans cette guerre entre Comores Câbles et Telco, une procédure administrative a été initiée par Telco laquelle a abouti à l'annulation de l'arrêté pris en date du 26 mai 2018 accordant une exclusivité de la vente, fourniture, prestation de bien, produits et services de télécommunications à la société Comores Câbles. Le jugement rendu au terme de cette procédure a été infirmé par la cour d'Appel de Moroni suite à un appel introduit par le Ministère en charge des Télécommunications. La société Telco a alors saisi la Cour Suprême d'un pourvoi tendant à l'annulation de l'arrêt susmentionné au seul et unique motif du constat lié à l'absence des conclusions du Commissaire du Gouvernement. « Sur ce moyen unique, par arrêt n°20-001 en date du 26 Aout 2020,



la Cour Suprême n'a que partiellement annulé l'arrêt précité de la Cour d'Appel, sur le seul moyen de l'absence du rapport du Commissaire du Gouvernement. Qu'en l'espèce, le reste des autres moyens et motifs de l'arrêt de la Cour d'Appel ne font l'objet d'une quelconque cassation de la part de la Cour Suprême ; qu'il en résulte

du maintien de l'arrêté accordant le monopole de ventes de capacités à Comores Câbles. Ainsi, définitivement, l'arrêt n°18-06/VP/MPTTIC/CAB du 26 Mai 2020 reste en vigueur puisque confirmé », conclut-il.

Ibnou M. Abdou

SANTÉ FAMILIALE :

Célébration de la 13e édition de la contraception

Le gouvernorat de Ngazidja en collaboration avec l'UNFPA a célébré le 28 septembre la 13e édition de la journée internationale de la contraception sous le thème « les jeunes, principaux concernés ».

« Les jeunes, principaux concernés ». Tel est le thème choisi pour célébrer la journée internationale de la contraception ce lundi 28 septembre. Cet événement organisé par le gouvernorat de Ngazidja en collaboration avec l'UNFPA a réuni plusieurs acteurs associatifs ainsi que des membres du gouvernement. Cette journée mondiale de la

contraception a pour objectif d'informer et de sensibiliser le grand public sur les sujets tels que les différentes méthodes de contraception existantes, le choix juste contraceptif, les risques liés aux rapports sexuels non-protégés, les grossesses non-désirées et les infections sexuellement transmissibles (IST).

C'est également l'occasion de rappeler les compétences des sages-femmes en matière de contraception. « L'UNFPA s'est engagée à accompagner les pays à réaliser d'ici 2030 les trois résultats transformateurs ci-dessous : zéro décès maternel évitable, zéro besoin non satisfait en planification familiale, zéro violence basée sur le genre »,

se félicite Mamadou Boina Maecha, représentant de l'UNFPA.

Ce dernier a rappelé qu'il y a 52 ans, le 13 Mai 1968, le monde a déclaré que la planification familiale est un droit fondamental. Autrement dit, les personnes sont libres de décider du nombre de leurs enfants et de l'espacement des naissances. Cet engagement s'est également traduit dans les Objectifs du développement durable qui correspond à l'Objectif 3. Malgré la

disponibilité des produits contraceptifs dans les formations sanitaires, l'enquête EDS/MICS de 2012 a informé que 32 % des femmes en âge de procréer ont des besoins non satisfaits en planification familiale (c'est presque 1 femme sur 3).

« Le droit à la santé de la femme et de l'enfant et, en même temps, de s'assurer que la réduction de la mortalité infantile provoqué par les grossesses précoces et non désirées demeure un combat pour le futur »,

souligne Faiza Soule Ibrahim, la déléguée en charge du bien-être sociale auprès de la gouverneure de Ngazidja. Selon elle, la fréquentation des jeunes dans les centres et l'utilisation de la contraception chez les jeunes de 15-19 ans restent faibles et ceci constitue un défi pour les jeunes filles qui n'ont pas accès aux services de planification familiale.

Andjouza Abouheir



AVIS DE RECRUTEMENT



Le PNUD Comores recrute 1 VNU Spécialiste National(e) en génie rural
Les candidat(e)s intéressé(e)s sont prié(e)s de prendre connaissance des termes de référence, et de postuler en ligne à partir des liens ci-dessous :

* Republication Poste Volontaire (VNU) Spécialiste National(e) en Génie Rural du Projet : « Assurer un Approvisionnement en eau Résilient au Climat en Union des Comores » Ngazidja :

<https://www.unv.org/calls/COMR000020-5386>

Date de début de Publication : 22 septembre 2020

Date limite dépôt des candidatures : 12 octobre 2020

Remarques :

- Les candidatures féminines sont fortement encouragées et à compétences égales, les candidatures féminines sont privilégiées.
- Seuls les candidat(e)s retenu(e)s pour des évaluations et entretiens seront contactés.



Pour être informé,
je lis la Gazette chaque jour

GOUVERNEMENT :

Enfin, un ministre des Affaires étrangères deux mois après...

Quatre nouvelles têtes font leur entrée à savoir l'ancien vice-président de l'Assemblée Dhoiher Dhoulkamal aux Affaires étrangères, Djae Ahamada Chanfi à l'Éducation, et Afretane Yssoufa à l'Aménagement du territoire.

Moctar Ould Dada Hamdane est quant à lui nommé secrétaire d'État chargé du Tourisme et de l'artisanat.

Depuis l'élection de la nouvelle législature en février dernier, les Comoriens attendaient avec impatience le remaniement gouvernemental avec notamment la démission des deux ministres Moustoidrane Abdou à la Production, et Abdallah Said Sarouma à l'Aménagement. Les

deux anciens vice-présidents de l'Union ont en effet posé leurs valises à l'Assemblée nationale où l'un est président et l'autre vice-président de l'institution. Un remaniement technique a été opéré et certains ministres se sont vu attribuer les portefeuilles précédemment occupés par les deux députés.

Vint au mois de juillet la démission du patron de la diplomatie Mohamed El-amine Souef. D'aucuns ne pensaient que le chef de l'État allait mettre du temps pour nommer un titulaire à la tête d'un ministère régalien aussi important qu'est les Affaires étrangères. Mais Azali Assoumani aura pris tout son temps, déifiant tous les pronostics.

Ce n'est qu'au soir du 28 septembre, soit deux mois après la

démission de Souef, que le décret relatif à la composition d'un nouveau gouvernement est publié. L'incontournable ancien chef de la diplomatie est succédé par l'ancien vice-président à l'assemblée nationale sous la précédente législature. Dhoiher Dhoulkama n'est que celui qui a présidé la commission parlementaire qui, après un simulacre d'enquête, a pondu le fameux rapport incriminant l'ancien chef de l'État Ahmed Abdallah Sambu dans le dossier de la citoyenneté économique. Ce rapport, rappelons-le, est qualifié de « chiffon » par certains élus de l'époque, membres de la fameuse Commission.

Quant aux transports, maritime et aérien, Azali Assoumani a jeté son dévolu sur Djae Ahamada

Chanfi, jusqu'ici conseiller diplomatique du chef de l'État. Si d'aucuns estiment que Dhoulkamal a été grassement récompensé pour son rôle dans l'affaire Sambu, de Djae, l'on ne connaît que ces processions de notables d'Oichili, sa région, auprès du chef de l'État. Un autre ministre qui a fait son entrée, Afretane Yssoufa qui est chargé de l'Aménagement du territoire. Les personnes proches du cercle du pouvoir ne le connaissent ni d'Ève ni d'Adan. Moctar Ould Dada Hamdane est quant à lui nommé secrétaire d'État chargé du tourisme et de l'artisanat.

A travers le décret N°20-129/Pr qui annonçait la mise en place de ce nouveau gouvernement, tous les autres ministres sont reconduits à

leurs fonctions. « Si le président attendait depuis 7 mois depuis la mise en place de la 10ème législature pour former un tel gouvernement, cela démontre l'endurance qu'il a faite... Nous avons à faire avec un homme du passé qui ne peut composer qu'avec des hommes qui lui ressemblent. Il n'a pas confiance à la jeunesse. Le seul nouveau jeune ministre de l'aménagement, l'ingénieur Yssoufa Afretane sera noyé dans ce marigot. En tout cas les Djae et Dhoulkamal, c'est du déjà-vu », réagit l'ancien député Mohamed Msaidi, leader de l'opposition.

A.O Yazid

EXAMENS NATIONAUX

Les membres du jury du BAC et BEPC toujours en attente de leurs indemnités

Les membres du jury n'ont toujours pas perçu leurs indemnités plusieurs semaines après la délibération. Cette situation concerne également les secrétaires des sous-centres ainsi que les fournisseurs des produits consommables des examens.

Les membres du jury du baccalauréat et du brevet d'étude de premier cycle (BEPC) n'ont pas perçu leurs indemnités. Et ils ne sont pas les seuls dans cette situation. Les secrétaires des sous-centres ainsi que les fournisseurs des consommables des examens partagent le même sort. Une situation qui ne s'est jamais produite selon le chef de centre du lycée Said Mohamed Cheikh de Moroni qui a décidé de sortir de son silence. Mohamed Ali Abdallah interpelle le trésorier payeur général pour mettre la main à la poche. « Cette situation ne s'est jamais produite dans le



Elèves devant le lycée de moroni.

passé. Une fois que la délibération est faite, les membres du jury sont tout de suite payés. Cette fois-ci, ce n'est plus le cas. Car depuis, on n'a

pas eu nos indemnités », regrette le chef de centre du lycée de Moroni.

Il faut noter que ni les secrétaires des centres, ni les fournisseurs des

produits consommables des examens, ne sont payés. « Parfois, on peut connaître deux à trois jours de retard. Mais deux à trois semaines,

c'est trop. Il est temps qu'on nous donne nos droits », poursuit-il. En dehors des indemnités, les membres du jury avaient payé des billets pour aller dans les îles dans l'espoir d'être remboursés. « On nous a demandé de payer les billets par notre propre argent et être remboursés par la suite pour aller faire les travaux dans les îles. Mais jusqu'à maintenant, on ne nous a pas remboursés ».

Par ailleurs, le chef du centre a évoqué aussi le cas de l'appui financier lié à la Covid-19 destiné à l'ONEC mais l'État aurait fait un faux bond. « L'Office national des examens et concours a beaucoup dépensé afin que les mesures préventives soient au rendez-vous dans l'espoir d'avoir un coup de pouce de la part de la Coordination (nationale contre le coronavirus). Malheureusement, l'ONEC n'a rien reçu », regrette-t-il.

Nassuf Ben Amad

AFFAIRE OUBEIDILLAH MCHANGAMA :

La Chambre d'accusation rejette la demande de mainlevée

La Chambre d'accusation de la Cour d'appel de Moroni a rejeté hier 29 septembre la demande formulée par l'avocat du journaliste Oubeidillah Mchangama, pour suivi pour « diffusion de fausses nouvelles et complicité » pour avoir demandé de la transparence dans la gestion du budget destiné aux audiences spéciales sur les agressions sexuelles sur mineur.

Le délibéré sur l'affaire Oubeidillah Mchangama est tombé comme un couperet hier mardi 29 septembre. La chambre d'accusation s'est conformée à l'ordonnance du juge d'instruction et a maintenu les mesures restrictives à l'encontre du journa-

liste de RCM 13 et Fcbk FM Oubeidillah Mchangama. Joint au téléphone, son avocat Me Fahardine Abdoulwahid dit s'entretenir avec son client avant d'entamer toute démarche.

« Deux options s'offrent à nous. Celle de saisir la Cour de cassation pour se confronter à la justice et tenter de remporter gain de cause ou bien, redemander encore une fois au juge d'instruction de lever les mesures », confie-t-il. Ce dernier estime que les reproches ne sont pas fondés car même le dossier est considéré comme étant un « dossier vide ». Et selon lui, aucune preuve n'est encore présentée.

Pour rappel, Oubeid Mchangama est accusé d'avoir diffusé des « fausses nouvelles » et

de « complicité » dans l'affaire des audiences spécialisées d'agression sexuelle ». Ce dernier est appelé à ne pas tenir des réunions publiques ou privées, ne pas faire de déclaration sur les médias, ne pas publier des messages sur les réseaux sociaux et ne pas quitter l'île de Ngazidja. Il a été maintenu en garde à vue du 3 au 4 septembre. La section comorienne de l'Union internationale de la presse francophone et le Syndicat des journalistes ont dénoncé des « entorses à la liberté d'expression ». Oubeid est le journaliste comorien le plus suivi sur les réseaux sociaux.

Andjouza Abouheir





COMMUNIQUE DE PRESSE

Il est temps pour la réouverture des écoles en Afrique Orientale et Australe

...alors que les conséquences de la Covid-19 au niveau de l'apprentissage, la protection et la nutrition des enfants s'empirent

Nairobi/Johannesburg, mardi 22 Septembre 2020 -L'UNICEF a fait appel aux gouvernements, aux parents et aux enseignants de toute l'Afrique Orientale et Australe pour réouvrir en toute urgence et en toute sécurité les écoles, étant donné que les conséquences liées à leur fermeture s'empirent en Afrique Orientale et Australe.

Bien qu'il existe des rapports encourageants selon lesquels 13 pays sur 21 dans la région, ont pu ramener les enfants dans les salles de classe, et quatre autres ont déjà fixé des dates de retour, des pays comme le Kenya - avec une énorme population étudiante - doivent encore décider s'ils vont réouvrir les écoles cette année. Ceci accentue les menaces auxquelles les enfants non scolarisés sont confrontés.

Dans toute cette région, sur près de 65 millions d'enfants non scolarisés, environ un sur deux n'a eu accès à aucune forme d'apprentissage. Pendant ce temps, les violences faites aux enfants augmentent. Aussi, dans toute la région, des millions d'enfants continuent de manquer de ce qui était leur seul repas nutritif de la journée, car il était servi à l'école.

« Sept mois après le début de la pandémie, nous devons être très clairs sur la gravité de cette crise : nous risquons de perdre une génération », a déclaré Mohamed Malick Fall, Directeur Régional de l'UNICEF pour l'Afrique Orientale et Australe. « Nous constatons une baisse de l'apprentissage, une montée de la violence, une augmentation du travail des enfants, des mariages forcés d'enfants, des grossesses d'adolescentes et une nutrition diminuée. Une génération d'enfants est en danger, et au moment le plus critique de l'histoire de notre continent.

« Nous sommes à une époque de croissance démographique sans précédent », a affirmé Malick Fall. « Si cette large main-d'œuvre peut recevoir un apprentissage de qualité, l'augmentation de la production pourrait potentiellement soutenir un boom économique qui pourrait réduire considérablement la pauvreté en Afrique - 70% des habitants de l'Afrique subsaharienne vivent avec moins de 2 dollars américains par jour. »

C'est possible. La réouverture en toute sécurité des écoles d'ici début octobre de cette année donnera aux étudiants un trimestre complet et réduira considérablement les pertes d'apprentissage. Pour les étudiants, un troisième trimestre offre la dernière chance pour récupérer les pertes d'apprentissage pour 2020 et éviter les dangers d'abandon scolaire permanent. Ainsi, la réouverture réduira également les pertes subies par les parents et les gouvernements.

L'appel de l'UNICEF à la réouverture des écoles en toute sécurité fait suite à des preuves scientifiques qui montrent que les enfants ne sont pas de grands propagateurs de la Covid-19, et sont les moins touchés par la pandémie du Covid-19 dans la région, avec seulement 2,5% des cas attribués aux enfants en âge d'aller à l'école (5 -18 ans, OMS).

« Beaucoup d'efforts ont été fournis pour rappeler tous les dangers du Covid-19 ainsi que les précautions à prendre au début de cette pandémie », a déclaré M. Fall, Directeur régional de l'UNICEF pour l'Afrique Orientale et Australe. « Les choses ont évolué - nous savons maintenant que les enfants sont beaucoup plus en danger, en étant à l'extérieur des écoles. Ce message doit être entendu ».

En effet, il existe une pratique régionale et mondiale croissante qui montre que la réouverture des écoles en toute sécurité peut se faire avec une volonté politique et un engagement communautaire. La plupart des pays d'Afrique Orientale et Australe ont constaté l'avantage d'un retour progressif à l'école, à commencer par des classes d'examen, dans des pays comme le Botswana, l'Érythrée, l'Eswatini, Madagascar, la Somalie, la Zambie, l'Union des Comores et récemment le Malawi et le Zimbabwe. Les plus grands pays avec un plus grand nombre de cas de Covid-19 et une population étudiante plus élevée - comme l'Afrique du Sud - ont réouvert les écoles pour tous les niveaux depuis fin août.

« L'UNICEF est là pour soutenir les pays et partager les pratiques de travail sur la réouverture des écoles en toute sécurité ; des exemples qui peuvent être appliqués à notre contexte », a déclaré M. Fall.

L'UNICEF

L'UNICEF travaille dans certains des endroits les plus difficiles du monde pour atteindre les enfants les plus défavorisés. Dans plus de 190 pays et territoires, nous travaillons pour chaque enfant, partout dans le monde, afin de construire un monde meilleur pour tous.

La campagne Réimagine

En réponse à la pandémie de COVID-19, l'UNICEF a lancé Reimagine - un appel urgent aux gouvernements, au public, aux donateurs et au secteur privé pour soutenir les efforts de l'UNICEF pour répondre, récupérer et réinventer un monde actuellement assiégé par le COVID-19. Ensemble, nous pouvons empêcher que cette pandémie ne devienne une crise durable pour les enfants - en particulier les plus vulnérables - et **Réinventer** un monde plus juste pour chaque enfant.

Découvrez la campagne [#Reimagine](https://www.unicef.org/reimagine) ici : www.unicef.org/reimagine
Rejoignez-nous : <https://www.unicef.org/coronavirus/covid-19/donate>

FOOTBALL, PRÉPARATIFS DES ÉLIMINATOIRES DE LA CAN

En Tunisie, les Cœlacanthes se livreront à une double confrontation de test

Le doute n'a plus sa place. Le projet des deux matches amicaux, prévus en octobre 2020, s'est concrétisé. A la place des Centrafricains, la Tunisie s'est montrée disponible pour une confrontation de test avec les Cœlacanthes le jeudi 8, et le week-end, Libyens # Comoriens.

Le doute s'est dissipé. Le projet des deux matches préparatifs dans le cadre de la reprise des éliminatoires de la Can dans 70 jours s'est concrétisé. La 2e tractation avec les Centrafricains ayant échoué, la Tunisie s'est montrée disponible pour se mesurer amicalement avec les Cœlacanthes des Comores le jeudi 8 octobre. Et le duel de préparation avec la Libye le dimanche 11 octobre. Alifeine Djamalédine, secrétaire général de la Fédération de Football des Comores (Ffc) exprime une vive reconnaissance : « La situation financière et morale du groupe ne suscite aucun embarras. Grâce à la précieuse bienveillance du président de l'Union des Comores et de son entourage, tout est convenable. La Ffc n'est pas restée les bras croisés, même si sa participation est symbolique. Les Cœlacanthes sont attendus en Tunisie le 5 octobre 2020 pour repartir le dimanche 13 suivant. Nous espérons qu'une fois sur-place, tout ira conformément à notre souhait ».

Sur la formation de l'ossature des Cœlacanthes, le professeur d'Éducation physique et sportive Adam's Zakaria, en même temps préparateur physique des Cœlacanthes au niveau national, rassure : « Les joueurs retenus jouent en Europe. Ils sont en pleine compétition : championnat et/ou coupe. En clair, l'aspect endurance, résistance et mobilité ne devra pas faire peur ».

L'attaquant flamboyant de Volcan Club de Moroni, Djudja Ibrohima Youssof, évolue dans le championnat national. Encore une fois, il fera partie des attaquants qui incarnent l'espoir et qui vont troubler les barrières défensives adverses. Ce ne sera pas surprenant si les trois prétendants à un succès engageant un rythme de jeu très haletant.

Une éventuelle ampleur de chocs physiques illustrera la préoccupation d'une préparation soutenue. « Pour les joueurs internationaux locaux, seul Djudja a retenu l'attention de l'entraîneur national Amir Abdou. Il rejoindra le groupe incessamment. Aucun membre du staff administratif, technique et médical local n'a effectué le voyage. Mais, nous sommes tous unis pour soutenir les Cœlacanthes, Veri piya (tout en vert) », conclut-il.

Bm Gondet



Mouigni Baraka est sorti de sa tanière


Le président du Conseil national de transition et ancien gouverneur de Ngazidja, réapparaît en public après près de trois mois de cavale pour avoir célébré la fête du 6 juillet à Ntsudjini, en dépit de la décision des autorités qui avaient interdit tout rassemblement.

Personne n'ignore pourquoi il avait pris la poudre d'escampette depuis le 6 juillet. En revanche, les raisons de son come-back restent encore mystérieuses. Le président du CNT et ancien gouverneur de Ngazidja est sorti de sa tanière après trois mois de cavale. Il avait pris part dimanche dernier à Ntsudjini, son fief, à une commémoration de feu Al-

habib Omar. La réapparition de celui qui a été poursuivi pour « trouble à l'ordre public et incitation à la violence » interroge.

Y-a-t-il eu un deal entre lui et les autorités, ou bien, ce qui paraît peu probable, il ne fait que prendre son courage à deux mains et affronter son destin ? La Gazette des Comores a joint au téléphone le procureur de la République pour en savoir davantage sur ce dossier. Le parquetier qui n'a « pas pu » satisfaire à notre requête sur-le-champ s'est engagé à nous donner plus d'éclaircissements ce mercredi sur l'affaire de celui qui avait fui à bord d'une ambulance, ce 6 juillet là.

Andjouza Abouheir



COMMUNIQUE DE PRESSE
29 septembre 2020

Face aux informations erronées et aux mauvaises interprétations des textes diffusés récemment dans la presse, TELCO tient à éclairer le Public sur les points ci-après.

L'Arrêté N°18-006/VP-MPTTIC/CAB qui souhaitait accorder une exclusivité commerciale en faveur de COMORES CABLES est **illégal**. En effet, la Loi sur la Concurrence et la Loi sur les Communications Electroniques prohibent formellement tout droit d'exclusivité en UNION DES COMORES : « **Aucun nouveau droit d'exclusivité ne peut être accordé à compter de la publication de la présente Loi** » (Article 21 de la Loi N°14-031/AU du 17 mars 2014 relative aux Communications Electroniques).

Afin de dénoncer cette illégalité, TELCO a initié les recours légaux et administratifs requis pour son annulation. **La procédure est encore pendante actuellement au fond**. A ce jour, il n'a été statué que sur la forme uniquement. Ce monopole illégal a d'ailleurs été dénoncé par les deux Opérateurs titulaires d'une Licence de Communication Electronique.

En effet et dès la publication dudit Arrêté, l'ANRTIC a aussitôt été saisie par les Opérateurs car les prix abusifs pratiqués par COMORES CABLES sont beaucoup plus chers que ceux proposés par d'autres membres du Consortium EASSy.

L'application de ce monopole conduirait ainsi à imposer des prix exorbitants pénalisant en premier lieu la Population Comorienne qui verrait ses prix Internet quadrupler avant la fin de l'année.

Par ailleurs, une telle exclusivité commerciale pour COMORES CABLES ne peut être, dans les faits, que d'application abstraite dans la mesure où COMORES TELECOM possède et commercialise déjà ses propres câbles... cette exclusivité ne pénalisant de fait que TELCO.


Dans l'intérêt premier des Usagers Comoriens, TELCO ne saurait être sommée d'acheter de la Capacité auprès d'une quelconque entité qui se prévaut d'une exclusivité illégale, ou qui souhaite imposer des prix abusivement élevés.

TELCO continuera à exercer son droit de libre choix de fournisseur de Capacité, notamment tout membre du Consortium qui permettra à la Population Comorienne de continuer à bénéficier des meilleurs tarifs.

Forcer les Opérateurs – en l'occurrence TELCO- à se plier à un monopole illégal, **ce serait faire marche arrière de cinq ans et supprimer les bienfaits d'une libéralisation du secteur qui a pourtant fait ses preuves au seul profit de la population Comorienne.**

LA DIRECTION

Service client : 400
www.telma.km





UNION DES COMORES
Unité-Solidarité-Développement

MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU SECTEUR BANCAIRE

Banque Centrale des Comores

Projet d'Appui au développement du Secteur financier « P166193 »

Appel à candidature pour le recrutement d'un Conseiller résident pour la Direction de la Surveillance des Banques et établissements financiers et de la Réglementation (DSBR) à la Banque Centrale des Comores

Date de l'avis : 24 Septembre 2020

1. Contexte

Le Gouvernement de l'Union des Comores a sollicité un financement de 20 millions de dollars, auprès de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour financer le coût du projet d'Appui au Développement du Secteur Financier (PADSF – P166193). L'Union des Comores a reçu une partie de ces fonds dans le cadre de la phase préparatoire du projet et a l'intention d'utiliser une partie de cette avance pour effectuer les paiements autorisés au titre du contrat suivant : recrutement d'un conseiller résident pour la DSBR.

2. Objectif du projet

Le conseiller résident aura comme objectif d'assurer le déploiement ordonné d'un cadre de surveillance bancaire effective, robuste et basée sur les risques. Sa mission aura pour priorité immédiate de concentrer son assistance sur le traitement des difficultés des institutions financières comoriennes en soutenant la DSBR à renforcer ses capacités en matière de prévention des difficultés des banques et institutions de microfinance, ainsi que de coordination de la restructuration et/ou résolution des établissements en difficultés. Il aidera à la mise en place d'une supervision basée sur les risques en coordonnant l'élaboration du cadre des procédures de la DSBR ainsi que leur mise en œuvre, et en supervisant l'adaptation au contexte comorien d'outils de contrôle adaptés. Il coordonnera l'ensemble des assistances techniques organisées au profit de la DSBR en matière notamment d'agrément, de contrôle permanent et de contrôle sur place.

3. Description du Projet

Les principales composantes du Projet, qui correspondent à un investissement total évalué à US\$ 20 millions sont les suivantes :

Composante 1 : Développement de l'infrastructure du système de paiement et inclusion financière

- Automatiser les transactions interbancaires et développer l'interopérabilité des paiements numériques
- Faciliter l'accès et l'utilisation des services financiers numériques
- Promouvoir la stabilité et l'intégrité financière pour stimuler l'usage des services financiers

Composante 2 : Gestion de projet

- Gestion de Projet

4. Description du Poste

(i) Elaborer et assister la BCC dans la mise en œuvre d'un plan stratégique à moyen terme de contrôle du secteur financier, y compris une stratégie de réduction des prêts non performants ;

(ii) Elaborer une cartographie des risques du secteur financier comorien et assister la BCC (a) dans la définition du calendrier et la mise en œuvre des moyens pour encadrer les risques identifiés, à travers la mise en place par le secteur de procédures adéquates de gestion des risques identifiés, et (b) dans l'application de ses prérogatives d'actions précoces et du cadre de résolution en cours d'actualisation avec l'appui de la Banque mondiale ;

(iii) Assister la DSBR dans la définition de ses missions et dans la mise en place d'une organisation interne adaptée.

(iv) Participer à la révision du cadre prudentiel régissant le secteur bancaire et financier, actuellement à mi-chemin entre Bâle I & II, et à l'introduction appropriée des normes du Comité de BALE (II & III) en veillant à ce qu'elles soient adaptées aux spécificités des Comores, y compris en matière de surveillance des risques LBC-FT à travers les textes

réglementaires y afférents ;

(v) Développer et mettre en œuvre les procédures de supervision basée sur les risques, notamment à travers le développement du SREP (Supervisory Review and Evaluation Process), et incluant la supervision des risques de BC/FT ; le consultant procédera à un bilan des actions déjà engagées par la BCC avec l'assistance de ses différents partenaires (FMI/AFRITAC SUD/ BM/AFD/BDF) et appuiera la DSBR pour finaliser et mettre en œuvre les chantiers déjà ouverts en matière de supervision des banques et des institutions de microfinance. Dans ce cadre, il contribuera à l'élaboration d'une cartographie de tous les risques inhérents aux institutions financières, y compris les risques de BA/FT ;

(vi) Aider la DSBR à maîtriser le nouveau logiciel de supervision en cours d'acquisition et concevoir des outils de contrôle additionnels si nécessaire.

(vii) Assurer la formation des superviseurs bancaires, tant en matière d'agrément, de contrôle permanent et sur place des institutions financières, que de gestion des crises et résolution ;

(viii) Aider à la mise à jour et l'adoption du référentiel comptable des institutions financières comoriennes répondant aux meilleures pratiques internationales, et participer à l'organisation d'ateliers de vulgarisation et de diffusion auprès des institutions financières ;

5. Durée du travail du consultant :

La durée de la mission est d'une année, renouvelable après confirmation de la qualité de travail fourni. La mission débutera à partir de la date de signature du contrat.

6. Profil du Consultant :

Le poste est ouvert à toute personne justifiant d'une expérience avérée dans la réalisation des travaux similaires ; et :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire BAC+5 dans le domaine bancaire et financier,
- Justifier au minimum 10 années d'expérience dans un organisme de supervision bancaire
- Justifier d'une solide expérience dans la restructuration d'établissements bancaires en difficulté
- Avoir occupé des fonctions d'encadrement au sein d'un organe de supervision bancaire
- Avoir une expérience affirmée en matière de gestion des risques bancaires
- Avoir de connaissances solides en matière de stabilité et d'intégrité financières

7. Les personnes **intéressées peuvent obtenir des informations complémentaires ou se procurer des** termes de référence à l'adresse mentionnée ci-dessous du Lundi au Vendredi et aux heures suivantes : du lundi au jeudi : de 8 heures 30 minutes à 14 heures 30 minutes et du vendredi au samedi : de 8 heures 30 minutes à 11 heures 00 minutes (heure locale) ou sur le site web www.banque-comores.km .

8. Le Consultant (Consultant Individuel) sera sélectionné en accord avec les procédures de la Banque Mondiale définies dans **les règlements passation des marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement de juillet 2016**.

9. Les manifestations d'intérêt, constituées : **i) d'une lettre de motivation, ii) d'un Curriculum Vitae détaillé faisant ressortir les qualifications et l'expérience du Candidat et iii) des copies des diplômes, attestations de bonne exécution et/ou certificats de travail**, doivent être déposées au standard de la Banque Centrale des Comores – Place de France – Moroni – Tel : 773 10 02 - Poste 173 – Email : Anfifa.UGP@banque-comores.km, au plus **tard le Jeudi 08 Octobre 2020 à 10 heures 00 min, heure locale de Moroni** – Union des Comores à l'attention de Madame la Coordinatrice Nationale.